

Le diocèse de Lyon veut des prêtres tridentins diocésains

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Non classé](#)

Date : 1 mars 2010

Mgr Jean-Pierre Batut, évêque auxiliaire de Lyon, a été chargé par le **cardinal Barbarin** de superviser la **maison Sainte-Blandine**. Elle accueillera pour un an à partir de la **rentrée de septembre 2010 des jeunes attachés à la forme extraordinaire du rite romain, et qui souhaitent discerner une vocation de prêtre diocésain**. Mgr Batut a été interrogé par [Famille chrétienne](#) :



Plus qu'une année de propédeutique - plutôt tournée vers l'enseignement -, **il s'agira d'une année de fondation spirituelle**. C'est un peu analogue à une année de noviciat, chez les religieux. Elle a pour but de s'assurer de l'appel de Dieu et des fondements spirituels pour y répondre. Elle comprendra donc trois « piliers » : la vie avec d'autres qui se posent les mêmes questions, sous la conduite d'un supérieur, une grande retraite d'un mois, selon les exercices de Saint-Ignace ou sous une autre forme, et une expérience forte au contact des plus pauvres.

- *Quelles en seront les particularités ?*

- Tout d'abord, ce sont ceux à qui elle s'adresse : **il s'agit des candidats au sacerdoce qui ont grandi dans la liturgie tridentine, ou qui ont découvert la foi grâce à elle, et souhaitent qu'elle ait une place dans leur formation et dans leur futur ministère.** Cette demande est légitime parce que la forme extraordinaire de l'unique rite romain a sa place dans la vie de l'Eglise, et donc dans la formation des futurs prêtres. Cela entraîne des spécificités dans leur formation : en plus des trois piliers évoqués, il faut que les besoins particuliers de leur futur ministère soit assurés. Par exemple, la liturgie tridentine fait une part importante au **chant grégorien**, même si la formation au grégorien a du sens aussi dans les autres séminaires. Dernière particularité, importante, cette année s'adresse à des futurs prêtres diocésains. Les candidats seront présentés par leur évêque. Cela souligne dès le début qu'ils ne sont pas candidats à être diocésains abstraitement, hors de tout lien avec une Eglise diocésaine.
- *Cette année est-elle destinée à devenir un séminaire ?*
- **Ce n'est pas le projet.** Il est très important que les membres d'un presbyterium diocésain reçoivent une **formation commune**. On peut dire que les jeunes issus de la maison Sainte-Blandine seront un peu comme les prêtres de l'Emmanuel, qui sont membres d'une communauté, ont leur spécificité, mais en même temps suivent la **même formation que les autres futurs prêtres de leur diocèse.**
- *Peut-on être pleinement diocésain tout en étant attaché à la liturgie tridentine ?*
- **Non seulement on le peut, mais c'est nécessaire. Comme la forme extraordinaire a tout à fait sa légitimité, on aura besoin de prêtres pour la célébrer, sans exclusive.** « Extraordinaire » ne veut pas dire « exclusif ». De même que l'évêque a besoin de prêtres qui soient formés en bioéthique ou qui sachent s'occuper de jeunes, de même, il a besoin de prêtres qui sachent célébrer la liturgie dans la forme extraordinaire, pour que tous les fidèles qui y sont légitimement attachés puissent y avoir accès.
- *Ces prêtres remplaceront-ils ceux des Instituts Ecclesia Dei ? Ceux-ci sont-ils encore légitimes aujourd'hui ?*
- **Tout ce qui est reconnu par l'Eglise est légitime, donc la question ne se pose pas.** Mais aujourd'hui, un jeune qui pense être appelé au sacerdoce et qui souhaite célébrer un jour la messe sous les deux formes est obligé de choisir entre une formation *Ecclesia Dei*, où habituellement est pratiquée la seule forme extraordinaire, et une formation classique,

où

habituellement est pratiquée la seule forme ordinaire. Avec l'année Sainte-Blandine s'ouvre une troisième voie, qui permet de discerner une vocation diocésaine en mettant la question

liturgique à sa vraie place. Un certain nombre de prêtres ont quitté telle ou telle communauté Ecclesia Dei pour rejoindre les diocèses, parce qu'ils avaient découvert, une fois devenus

prêtres, que la liturgie ne justifiait pas l'appartenance à une fraternité de prêtres particulière : c'étaient en réalité des hommes qui avaient tout simplement une vocation diocésaine, mais

que les controverses sur la liturgie avaient troublés au point de leur faire penser qu'ils ne pourraient vivre leur spécificité qu'en renonçant à être des diocésains comme les autres.

Depuis le Motu proprio de Benoît XVI, les choses peuvent se faire beaucoup plus simplement, en se mettant directement à la disposition de son évêque. J'en suis heureux, car j'ai

toujours pensé que ce sont les prêtres diocésains qui réévangéliseront notre pays, et qu'être prêtre diocésain est la plus belle des vocations."